

AFFAIRE N° 12

REGULARISATION au budget de 1959 de la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Saint-Denis pour les années 1958 - 1959.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Monsieur le Vice-Recteur m'a fait connaître par lettre n° 25 SSR du 21 Janvier 1960 que la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre Médico-Scolaire de Saint-Denis pour les exercices 1958 - 1959, soit la somme de 102.440 francs CFA, a été mandatée au profit du budget de la Commune.

Je vous demande, en conséquence, de voter par autorisation spéciale, la régularisation de cette somme au budget de la Commune pour l'exercice 1959:

En recettes au chap. XIII AS

En dépenses au Chap. XXI AS

Approuvé
Saint-Denis le 23 Mars 1960
P^r le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé - Bolotte

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.